

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 21 mai 2025

Convocation du 15 mai 2025

Présents :

Gérard BACHELIER, Steve GABET, Ginette GARNIER, Marine HAGRON,
Tony LABASSE, Quentin MISBERT,
David CHAMARD, Steve MORIN, François RIGAUX, Lucile RICHARD

Absents excusés : Jessica MASSIOT,

Absents non excusés :

Pouvoirs :

donne pouvoir à

Secrétaire de séance :
Lucile RICHARDPrésident de séance :
Steve GABET

Délibération réf : DCM 2025-27

Objet : Construction de 6 caves urnes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2223-13 à L2223-18 et R.2223-10 à R.2223-23 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la Législation Funéraire ;

Considérant que nous ne possédons plus que 2 emplacements (cavurnes) de disponibles ;

Le maire expose au conseil municipal que pour tenir compte des demandes de plus en plus nombreuse des familles et du fait qu'il ne reste plus que 2 emplacements de libre à ce jour, il a été demandé un devis pour la commande de 6 cavurnes.

Devis des Pompes Funèbres Colin (17400 Saint Jean d'Angély)

Construction : fourniture et pose de 6 caves Urnes 50 x 50	2 805.00 € HT
Fourniture et pose 6 caves urnes granit TARN	2 232.50 € HT
Frais de port	95.00 € HT
Soit un total TTC	6 045.00 TTC

Après en avoir délibéré et à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Conseil Municipal :

- **Décide d'accepter le devis des Pompes Funèbres**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération**

AR Prefecture

017-21170221-3-2025-024-PPM2025-27-DE
Reçu le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025
Au registre sont les signatures,

Le secrétaire de séance,
Lucile RICHARD



A Marsais, le 21 Mai 2025

Le Maire,
Steve GABET

